



DOSSIER
"Chantier métiers RASED"

page 3 à 6

>> SPÉCIAL
ASH PREMIER DEGRÉ

SNUipp



SNUipp-FSU

n° 108 - Février 2014

infos

Des chantiers ouverts

ÉDITO

L'ouverture des chantiers « métiers » par le ministère de l'Education Nationale et les travaux du CNCPH menés dans le cadre de la « modernisation de l'action publique » vont modifier substantiellement l'ASH. Mais avec quels moyens ?

Les chantiers métiers doivent permettre, selon le ministère, de remettre à plat les fonctions, les missions, mais aussi de clarifier les positionnements d'un certain nombre de personnels exerçant dans le champ du handicap ou de l'adaptation scolaire. RASED, SEGPA, enseignants exerçant en établissements médico-sociaux, CLIS, ULIS, ... l'ensemble du dossier est passé en revue et le SNUipp-FSU pèse de tout son poids dans l'ensemble des discussions et porte ses revendications pour faire évoluer les propositions du ministère.

Du côté de l'adaptation, un premier chantier sur les fiches métiers RASED est maintenant achevé alors que le rapport sur le traitement de la grande difficulté scolaire vient de paraître. Du côté du handicap, les chantiers ouverts sont nombreux mais ne sont pas encore finalisés. Ils font notamment suite aux conclusions du Comité interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), consacré au handicap.

Si certains groupes de travail ont permis d'aboutir à des premiers cadrages, comme pour les RASED, il reste encore des circulaires à réécrire, des mises en œuvre à faire et des moyens à obtenir !



Rapport sur « le traitement de la grande difficulté au cours de la scolarité obligatoire »

Le rapport sur la grande difficulté scolaire de Jean-Pierre Delaubier et Gérard Saurat, Inspecteurs généraux, est enfin sorti. Daté du mois de novembre il n'a été rendu public qu'en ce début d'année.

Les rapporteurs soulignent d'abord que la grande difficulté ne fait l'objet d'aucune définition mais renvoie à un ensemble de situations singulières et complexes. Ils insistent sur le fait qu'aucune catégorie d'élève n'est prédestinée à y entrer même si les conditions sociales revêtent en France un poids particulier. Réduire la grande difficulté, et diminuer sa forte corrélation avec l'origine sociale des élèves nécessiterait un plan d'action ambitieux mais ce n'est pas ce qui se dégage des 16 préconisations faites par les Inspecteurs généraux. Pour autant ce rapport a le mérite, après tant d'années où le secteur de l'adaptation (RASED et SEGPA) n'avait plus fait l'objet de travaux d'études, de

faire état des fonctionnements existants. Il décrit objectivement le travail des RASED, et n'évade pas l'impact des réductions massives de postes. Si les maîtres E sont reconnus comme experts de proximité, les rapporteurs souhaitent qu'ils interviennent essentiellement au sein de la classe. Pour les maîtres G, le rapport propose d'orienter leur mission sur la prise en charge des troubles du comportement, alors que dans le même temps, les Inspecteurs généraux reconnaissent le caractère efficace de leur travail dans la mise en oeuvre de projets de prévention auprès des élèves. Autant de points que nous sommes attachés à faire évoluer lors du chantier métier RASED (cf dossier ci contre).

La SEGPA, pointée comme insuffisamment inclusive, reste un recours pertinent pour les rapporteurs, dans un contexte où le collège ne parvient pas à s'adapter à l'accueil et à la prise en charge de la grande difficulté scolaire. La question de l'orientation des élèves vers la SEGPA à l'issue du nouveau cycle CM1-CM2-6ème est clairement posée sans être pour autant tranchée.

Le SNUipp-FSU, au delà de la nécessaire redéfinition des missions des dispositifs et des enseignants spécialisés, demande la poursuite et le renforcement du travail en réseau autour de la difficulté, intégrant tous les personnels de l'Education nationale.

1- http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/27/1/2013-095_grande_difficulte_293271.pdf

HANDICAP : les chiffres de la rentrée

Sans surprise, la scolarisation des élèves en situation de handicap continue sa progression (de l'ordre de 11 % par an en moyenne). Voici les principaux chiffres :

- Nombre total d'élèves en situation de handicap dans les écoles, collèges et lycées : 239 000 (y compris CLIS et ULIS).

Dans le premier degré, c'est la scolarisation en classe ordinaire qui progresse le plus (+ 76 % depuis 2006), le nombre de CLIS restant stable.

- 75 % des élèves scolarisés dans les classes ordinaires sont accompagnés par un AVS dans le primaire, ils sont 36 % dans le secondaire.

- 3 élèves en situation de handicap sur 4 présentent des troubles qui impactent la capacité à suivre les enseignements : troubles intellectuels ou psychiques, troubles du langage et de la parole...

- 93 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés à temps plein.

L'ISAE pour tous !

La plupart des enseignants spécialisés du champ du handicap ou de l'adaptation ont pu bénéficier de la nouvelle indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE). La mise en place de cette indemnité est une première reconnaissance de la nécessité d'aligner les rémunérations des professeurs du 1^{er} et du 2nd degré. Il reste toutefois de grands oubliés : enseignants référents, conseillers pédagogiques, notamment ASH et surtout les collègues spécialisés intervenant dans les SEGPA, EREA ou encore dans les ULIS.

Le SNUipp-FSU n'aura de cesse d'intervenir dans le sens d'une égalité de traitement et met à la disposition des personnels une carte pétition :

L'ISAE c'est pour tous les PE !



<http://www.snuipp.fr/L-ISAE-c-est-pour-tout-le-monde>

Contexte particulier, Groupe de travail à suivre

Dans le chantier métier « professeur des écoles », il est indiqué sur la fiche d'entrée en discussion que l'administration veut « clarifier les situations des professeurs des écoles exerçant dans des contextes particuliers (EMS, SEGPA, établissements pénitentiaires, enseignants remplaçants) ». Une première réunion a eu lieu en décembre, où l'administration a fait uniquement un état des lieux.

Le SNUipp est intervenu pour demander que certaines catégories de personnels (enseignants référents, enseignants mis à la disposition des MDPH,...) ne soient pas oubliées. Nous sommes en attente des prochaines dates de réunion pour ce « GT5 » afin d'y porter toutes nos revendications.

SOMMAIRE

Page 2 : Formations spécialisées ; Carte scolaire

Page 3 - 6 : Dossier : Chantiers métiers RASED

Page 7 : Métiers

Page 8 : Handicap

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par :
Pascal Prelorenzo, Emmanuel Guichardaz, Agnès Duguet, Françoise Dalia et Laurent Bernardi.

« Chantier métiers RASED »

Enfin ! Depuis 2008 et l'attaque programmée de ce dispositif par l'ancienne majorité, les personnels, les parents, les associations professionnelles - rassemblés au sein du Collectif RASED - n'ont cessé d'interpeller le gouvernement, les élus sur l'urgence de réouvrir de ce dossier. C'est chose faite, mais le chantier ne fait que démarrer !

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en novembre et décembre, autour des « fiches métier » des professionnels des RASED. A terme, une nouvelle circulaire devrait être réécrite pour préciser leurs missions dans le nouveau cadre induit par la refondation de l'école.

Les maîtres E, les maîtres G et les psychologues de l'éducation nationale, dans leur capacité à identifier, à prendre en charge mais aussi à rendre plus lisible les procédures et les postures d'enseignement sont les maîtres d'œuvre de réponses adaptées et individualisées.

Nous savons que c'est dans le croisement de leurs regards professionnels multiples que les solutions et les pistes de réflexion sont trouvées pour permettre à un élève en difficulté de progresser.

Les personnels des RASED ne sont pas opposés à une évolution de leurs missions mais ils sont très attentifs à ce que celle-ci ne soit pas un pis-aller consistant seulement à gérer une quantité de postes réduite. Toute évolution doit s'inscrire dans une perspective de reconstruction d'un dispositif permettant d'assurer des aides spécialisées pour tous les élèves sur l'ensemble du territoire national.

C'est avec cette conviction que le SNUipp-FSU s'est positionné autour de la table dans ce groupe de travail.

Le ministère de son côté, tout en affirmant « conforter les missions des personnels », souhaitait recentrer le dispositif, sur les lieux où les difficultés sont les plus concentrées : éducation prioritaire et zone équivalente notamment en milieu rural. Dans le même temps il souhaitait un pilotage renforcé de la part des IEN par la mise en place d'un « pôle ressource de circonscription », lieu de définition d'une politique de circonscription sur la prise en charge de la difficulté scolaire. Les premières propositions faites n'étaient pas acceptables : fractionnement du RASED avec d'un côté les maîtres G et les psychologues auprès de l'IEN en tant que « ressources » et « experts », et de l'autre les maîtres E « au plus près des écoles », voire en inter-



vention exclusive majoritairement au sein des classes. Par ses interventions, le SNUipp-FSU a pu faire évoluer sensiblement ce positionnement. Il a oeuvré pour distinguer deux niveaux, celui de la **définition des priorités annuelles** dans le cadre d'un projet de circonscription **réunissant l'ensemble des acteurs du RASED** et éventuellement d'autres personnes ressources, et celui de l'**opérationnalisation** au plus près des écoles, en accompagnement des équipes **et en aide directe** aux élèves.

Vous trouverez dans ce dossier la présentation des quatre fiches métiers RASED issues de ce groupe de travail avec les points que nous avons permis de faire avancer et ceux qui nécessiteront une vigilance accrue. Le ministre annonce - dans le cadre de la programmation de la loi de refondation - des re-crétions de postes. C'est évidemment une nécessité, nous serons exigeants pour que cela devienne effectif lors des cartes scolaires et des décisions de départs en formation CAPA-SH.

L'essentiel des mesures

Une fiche chapeau, établie à la demande du SNUipp-FSU lors des rencontres bilatérales avec le ministère, redéfinit et réaffirme le travail en Réseau des trois spécialités. Elle évoque la mise en place d'un pôle ressource de circonscription mais sa définition reste à préciser. Le SNUipp ne souhaite pas que cela soit laissé à la seule appréciation des IEN, même s'il faut pouvoir s'inscrire dans des besoins spécifiques à l'échelle locale. Viennent ensuite trois fiches qui précisent, pour chacun des personnels, les « compétences-métiers spécifiques », « les missions », « le positionnement et le fonctionnement » ainsi que « la formation ». Nous avons réuni dans ce tableau l'essentiel des mesures qui pourraient être effectives à la rentrée 2014.

L'ESSENTIEL DES MESURES :

CE QUI A ÉTÉ PORTÉ OU OBTENU PAR LE SNUIPP

Les trois spécialités du RASED sont réaffirmées et re-précisées.

Le SNUipp s'est attaché à ce que soit maintenu le travail en réseau et le regard pluri-professionnel des trois acteurs. La mention du **projet de circonscription** a été ajoutée à notre demande.

Un « nouveau » dispositif autour de l'IEN appelé « Pôle ressource de circonscription » est défini.

Le SNUipp a agi pour que ce dispositif soit explicité et intègre bien les **trois spécialités du RASED**. Une définition plus précise du pôle de ressource a été demandée ainsi qu'une sectorisation permettant le travail de proximité.

Des objectifs de cartographie et de positionnement des acteurs du RASED sont fixés.

Le SNUipp a porté la nécessité d'un **cadre national** sur cette question et la mise en œuvre rapide de groupes de travail dans les départements.

Une relance de la formation pour les postes vacants et créés.

Le SNUipp a insisté sur la relance de la formation CAPA-SH pour la **reconstitution d'un vivier** et pour pouvoir envisager les créations de postes nécessaires.

Les deux missions de prévention et de remédiation sont réaffirmées.

Le SNUipp a œuvré pour que cette **double mission des RASED** soient maintenue. La typologie des difficultés reprend, à la demande du SNUipp, celles décrites dans la circulaire de 2009.

Aide à l'élève ou au groupe d'élèves, réalisée dans et/ ou hors de la classe en fonction des besoins identifiés des élèves, en concertation avec l'enseignant de la classe et en visant bien toujours un transfert et des améliorations pour l'élève dans la classe.

Le SNUipp a pesé fortement, au côté de la **FNAM** pour faire disparaître « l'aide majoritairement réalisée dans la classe » qui non seulement privilégiait une modalité pédagogique mais accentuait la confusion possible avec le dispositif « *Plus de maîtres que de classes* ». Nous avons demandé la **référence au projet d'aide spécialisée**, éléments constitutifs du travail en équipe RASED, le différenciant du soutien pédagogique.

Mobilisation possible des enseignants spécialisés et des psychologues pour le travail de liaison et de coordination permettant le suivi des élèves ayant rencontré des difficultés en primaire, dans le cadre du cycle de consolidation CM1-CM2-6ème.

Le SNUipp a porté la nécessité d'**améliorer la liaison CM2-6^{ème}** mais ceci **ne doit pas se traduire par des interventions directes dans le second degré** qui ne peuvent être assurées en l'état actuel des moyens dévolus au primaire.

CHANTIER MÉTIERS RASED

Les 108 heures annuelles restent dédiées à l'ensemble des travaux en équipe, de concertation et de relation aux parents. Le temps de synthèse est réaffirmé.

C'est le SNUipp qui a fait ajouter la **réaffirmation du temps de synthèse nécessaire**.

L'intervention auprès des élèves, dans les écoles est maintenue pour les maîtres G.

Le SNUipp a oeuvré pour que cet aspect de la mission des maîtres G soit maintenu. C'était une crainte des premières fiches proposées qui n'envisageaient qu'une aide en direction des enseignants et des équipes. La typologie des difficultés reprend, à la demande du SNUipp, celles décrites dans la circulaire de 2009.

Les enseignants spécialisés sont des personnels ressources pour les équipes dans les écoles.

Le SNUipp a porté la suppression de la fonction de formation inscrite dans le projet initial. **Le rôle est précisé de manière à ce qu'il ne se confonde pas avec celui de « conseillers pédagogiques de la difficulté scolaire »**. Nous avons rappelé que cette fonction « ressource » n'a de sens qu'en articulation avec des interventions directes auprès des élèves.

Membre du pôle ressource de circonscription, le maître E est positionné au plus près des écoles, il est affecté administrativement dans une école.

Le SNUipp a souhaité que le maître E soit partie prenante de ce nouveau dispositif pour ne pas risquer un éclatement des RASED. Il n'aura de sens que dans la poursuite du travail en réseau avec des regards pluriels notamment. Dans ce cadre le pôle ressource de circonscription ressemble fort au fonctionnement actuel en grand réseau de circonscription.

Un périmètre d'intervention à l'échelle de la circonscription pour les maîtres G et les psychologues.

Le SNUipp est fortement intervenu pour que ces personnels **continuent d'être positionnés administrativement dans une école et que des territoires infra-circonscription (antenne RASED) soient définis pour permettre une intervention cohérente et pérenne**.

Le travail du psychologue s'exerce en référence au titre de « psychologue ». Prévention et aide individuelle ou collective restent les deux objets de son travail.

Le SNUipp a souligné l'importance de ce cadre de définition. **Les interventions en prévention sur des projets concernant des groupes ou des classes ont été introduites par le SNUipp**. Les missions des psychologues ne peuvent pas être cantonnées à des interventions individuelles.

Les missions du psychologue sont re-précisées mais ne modifient pas vraiment les missions actuelles.

Le SNUipp est **longuement intervenu et a fait modifier et préciser l'ensemble des missions** pour que celles-ci respectent le cadre déontologique et spécifique du psychologue de l'EN dans le 1er degré.

Vous pouvez trouver les quatre fiches sur le site du SNUipp-FSU, dans la partie consacrée aux chantiers métiers.
<http://www.snuipp.fr/-Rased->

Du travail à poursuivre, des points de vigilance

DU CÔTÉ DES MAÎTRES E :

Le début des discussions a porté pour les maîtres E sur le lieu d'intervention avec une volonté de l'administration que l'aide soit « majoritairement réalisée dans la classe ». Le SNUipp-FSU a pu faire évoluer ce point qui relève à la fois d'une méconnaissance des aides apportées mais aussi d'une idée tenace d'une soi-disant stigmatisation des élèves accompagnés. Il faudra bien entendu veiller à ce que le maître E ne se confonde pas à terme avec le dispositif « plus de maîtres que de classes ». C'est au contraire dans leur spécificité l'un centré sur le changement de posture et l'adaptation aux difficultés importantes de certains élèves et l'autre sur la nécessaire évolution des pratiques de classe et du travail en équipe que l'ensemble du système pourra bénéficier de changements importants. Si le maître E est aussi à certains moments un maître supplémentaire c'est bien par sa spécialisation qu'il apporte une plus-value aux équipes et aux élèves. Cette spécialité se construit aussi, au delà de la nécessaire formation et certification,

dans un positionnement qui permet par sa nature un pas de côté et un changement de regard. C'est aussi par sa participation à la définition du projet de réseau de circonscription au sein du pôle ressource de circonscription qu'il sera utile.

Thérèse Auzou Caillemet, présidente de la FNAME

L'AVIS DE



Nous avons été entendus comme acteurs professionnels de terrain mais aussi militants d'une école plus éthique. Les syndicats nous ont soutenus pour une modification des fiches vers plus de souplesse, indispensable au travail d'aides spécialisées qui doit s'adapter au plus près du terrain et des besoins de l'enfant. Notre spécificité a gagné en reconnaissance mais nous restons vigilants sur les modes de fonctionnement prévus, les interprétations possibles et l'ouverture de postes avec formation spécialisée.

DU CÔTÉ DES MAÎTRES G :

Ce sont les personnels qui ont le plus souffert des réductions de postes depuis 2008 avec en plus des départs en formation réduits à la portion congrue. Actuellement certaines circonscriptions ne disposent plus de maîtres G et il sera obligatoire de recréer des postes afin de permettre une réelle mise en place d'un pôle ressource dans chaque circonscription. L'action du maître G pour être efficace doit s'inscrire dans un temps long, avec la possibilité de poursuivre par exemple des actions de prévention. Si le maître G peut être un appui important dans le cadre d'une situation d'urgence au sein d'une école, son rôle ne pourra être cantonné à cette action éphémère. C'est bien dans l'aide directe aux élèves en articulation avec le travail des équipes que le ré-éducateur acquiert une légitimité et une efficacité auprès des élèves, des familles et des équipes. Son nouveau positionnement d'intervention étendu à l'ensemble d'une circonscription imposera pour être réel une augmentation des enveloppes de frais de déplacement...

Maryse Charmet, présidente de la FNAREN

L'AVIS DE



Les trois métiers des RASED ont été réaffirmés et sont de ce fait confortés. Le temps de synthèse et le projet d'aide spécialisée maintiennent l'idée du travail en commun.

Par contre nous craignons la disparition de l'aide rééducative, pour aller vers la seule gestion des situations de crise et des troubles du comportement. Le rapport sur la grande difficulté contribue de cette orientation. Il nous faudra y être vigilant en nous appuyant sur le projet de circonscription. C'est un cadre qui peut permettre d'éviter les dérives et les injonctions, en déclinant un projet d'actions concertées sur un territoire défini, pour une durée déterminée.

DU CÔTÉ DES PSYCHOLOGUES :

La fiche métier entérine le changement d'appellation, dans la continuité de la loi d'orientation et de programmation de l'école votée en juillet 2013. Les « psychologues scolaires » deviennent « psychologues de l'Éducation nationale ». Le SNUipp FSU a proposé que la mention 1er degré y soit associée mais le ministère a rejeté la proposition. Pour acter le fait que psychologue de l'EN est un métier, il faut se pencher sur la formation et le recrutement.

Nous avons réclamé et obtenu l'ouverture d'un groupe de travail pour les psychologues. En effet au-delà de la redéfinition des missions, cette spécificité de la psychologie en milieu scolaire risque de disparaître par manque de personnels si le recrutement interne consiste à recruter les futurs psychologues parmi les PE titulaires d'un master 2 de psychologie. Seulement 7 admis au concours 2013 étaient titulaires d'un tel master.

Véronique le Mézec, présidente de l'AFPEN

L'AVIS DE



La concertation avec le ministère, bien que limitée, a été positive. La fiche métier fait référence à la loi de 1985 définissant le titre de psychologue et entérine l'abandon du qualificatif « scolaire » pour les psychologues. Dans la prochaine circulaire, il y aura à définir les secteurs d'intervention, la concertation avec l'EN, les relais académiques et nationaux conseillers techniques psychologues.

Il reste à reconnaître un statut de psychologue comme il existe pour les copsy, dans les autres fonctions publiques et dans les systèmes éducatifs européens. Depuis longtemps, l'AFPEN demande, avec d'autres organisations, un recrutement post master 2 de psychologie et un corps de psychologues « de la maternelle à l'université ».

Collectif national RASED

Dès la rentrée, le collectif RASED réunissant l'ensemble des organisations syndicales, des associations professionnelles, mais aussi des parents d'élèves avait interpellé le gouvernement par une campagne de sensibilisation avec vidéo, lettre ouverte et conférence de presse. Si les retombées de cette communication ont pu être masquées par la question des rythmes, cela n'a pas empêché le SNUipp-FSU de mettre en avant la question des RASED dans les mobilisations de fin novembre et début décembre permettant de peser dans les discussions au ministère.

La dernière réunion du collectif, le 4 décembre, a porté sur la question des moyens et de la nécessaire articulation des différents dispositifs d'aide. La qualité des relations entre les syndicats et les associations professionnelles dans le cadre des chantiers métiers a été soulignée. Le SNUipp-FSU a proposé la création d'un observatoire de l'évolution des RASED et fournira un outil pour faire le point sur les cartes scolaires et les départs en formation. Nous vous invitons d'ailleurs à faire remonter les besoins de re-création de postes auprès de votre section départementale du SNUipp-FSU.

Départs en formation CAPA-SH

Les courriers du ministre aux recteurs concernant les appels à candidatures pour les départs en formation DEPS et DDEEAS sont partis en décembre, et en janvier pour ce qui concerne les CAPA-SH. Si celui pour les départs en DEPS est inchangé, ainsi que celui pour le DDEEAS (sauf la date limite de transmission des candidatures qui est ramenée du 15 au 1er avril), il y a une différence pour les départs en CAPA-SH. Là aussi, les délais de transmission sont écourtés de 15 jours, mais surtout il est indiqué que « pour les options E et G, il est vous est demandé de donner une suite favorable aux candidatures vous permettant de répondre à un besoin identifié dans le cadre de

l'évolution des missions des RASED », contrairement à celle de l'an passé qui stipulait que « pour les options E et G, il vous est demandé de ne donner une suite favorable aux candidatures que dans les cas où un besoin spécifique est identifié ». Le SNUipp FSU était intervenu au mois de décembre dans le groupe de travail RASED pour demander une modification de ce courrier aux recteurs concernant les départs en formation E et G. La formation du CAPA SH reste inchangée pour l'instant, elle est toujours régie par les textes de 2004.

Carte scolaire ASH

Comme l'avait fait le précédent gouvernement, le Ministère de l'Education Nationale a donné la consigne aux recteurs de déplacer les opérations de carte scolaire après les élections municipales. Les dotations académiques sont connues et les Comités Techniques Académiques se tiennent en ce moment pour décider des répartitions départementales. Par contre, les ouvertures et fermetures de postes ne seront donc décidées qu'au mois d'avril. En attendant, nous vous invitons à faire remonter vos besoins auprès de vos sections départementales. Conformément à la circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013, une unité d'enseignement pour les élèves présentant des troubles envahissants du développement en maternelle devrait être ouverte dans chaque académie pour la rentrée 2014.

Frais de déplacements

Un arrêté spécifique à l'éducation nationale vient d'être publié, en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 relatif aux déplacements des fonctionnaires de l'état. Il rappelle que : "Les agents peuvent utiliser un véhicule personnel pour les déplacements liés à l'exercice de leurs fonctions, sur autorisation de leur chef de service." Il convient donc de demander systématiquement cette autorisation préalable à l'IA. L'indemnisation se fait, soit sur la base des indemnités kilométriques si "l'agent est contraint d'utiliser un véhicule personnel pour l'exercice de ses fonctions, en l'absence de moyen de transport adapté au

déplacement considéré", soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux si l'utilisation de la voiture relève de la convenance personnelle. Les collègues se voient souvent opposer un refus à la prise en charge des frais engagés au motif qu'ils dépassent l'enveloppe budgétaire attribuée. Cet argumentaire est régulièrement contredit par les tribunaux administratifs. Le SNUipp-FSU étant à l'initiative de nombreux recours dans les départements, n'hésitez pas à contacter votre section départementale pour un modèle de recours.

IL FAUT VOIR GRAND POUR LES ENFANTS



MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE (MAP) :

la scolarisation des élèves en situation de handicap en chantier

Dans le cadre de la « *modernisation de l'action publique* » (MAP), le gouvernement lançait en juillet dernier le chantier d'une réforme de la scolarisation des élèves en situation de handicap, autour de cinq axes : l'adaptation des dispositifs aux besoins réels des enfants, le renforcement de la coordination des acteurs, le développement de la formation des enseignants, l'information des familles et l'insertion professionnelle.

Le chantier a finalement été lancé en début d'année scolaire, avec dans un premier temps trois ateliers :

- ➔ le projet personnalisé de scolarisation (PPS) : quel rôle, quelle forme, quels acteurs ?
- ➔ l'évolution des dispositifs de scolarisation CLIS, ULIS et Unités d'Enseignement des établissements spécialisés.
- ➔ la formation de tous les acteurs.

Des groupes de travail se sont mis en place, constitués de représentants des administrations concernées, de professionnels (IEN ASH, référents scolarité des MDPH...). Le SNUipp-FSU, qui assure les fonctions de rapporteur de la commission « *éducation scolarisation* » du CNCPH y participe pleinement.

Les propositions doivent être élaborées pour le mois de mars, avec une première mise en œuvre, pour certaines d'entre elles, à la rentrée 2014. Revue de détail des principales mesures envisagées.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Officiellement, le PPS est élaboré par la MDPH, mais dans la plupart des départements, il se résume à une notification ou une orientation, ce qui est très loin de l'esprit et de la lettre de la loi du 11 février 2005 (le PPS définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap). La CNSA indique en effet que seules 15 % des MDPH mettent en œuvre pleinement le PPS.

Concrètement, le nouveau PPS pourrait comporter deux parties : ce qui relève de la préconisation (adaptations pédagogiques), qui a un caractère indicatif, et ce qui relève de la notification (AVS, orientation), ces points créant un droit opposable (la famille peut saisir la justice si la décision n'est pas respectée).

Dispositifs de scolarisation

Deux évolutions sont envisagées :

- ➔ l'expérimentation d'UE « *externalisées* », implantées dans les écoles sur le modèle des UE expérimentales du plan autisme. Aujourd'hui, on recense environ 300 UE fonctionnant de cette manière, il est prévu d'en dresser le bilan.
- ➔ l'évolution des CLIS : elles pourraient s'appeler « *ULIS école* », et leur fonctionnement viserait à se rapprocher de celui des ULIS, en officialisant des temps de scolarisation en classe ordinaire. La classification actuelle (1, 2...) pourrait être également revue et mise en cohérence avec celle des ULIS.

Formation de tous les acteurs

Aujourd'hui, de multiples acteurs agissent autour de l'enfant en situation de handicap : enseignants, AVS, médecins, éducateurs et personnels paramédicaux des établissements, personnels de la MDPH... mais pratiquement aucune action de formation commune n'est organisée ! Le projet vise donc à définir des objets de formations communs (PPS, GEVASco...) et d'organiser les rencontres sur le terrain. Les obstacles sont cependant nombreux (droits différents, financement, remplacement, information...)

La refonte des options du CAPA-SH ne fait pas partie de ce chantier, mais fera l'objet d'un groupe de travail spécifique, avec les organisations syndicales. Aucune modification n'interviendrait avant la session 2015.

NOUS CONTACTER

SNUipp-FSU secteur éducatif,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
tél : 01 40 79 50 43
pour nous contacter:

snuipp@snuipp.fr ou educatif@snuipp.fr